

GESTION EVACUATION

RECYCLAGE / FORMATION INITIALE

Code du travail R232.12.17 décret n°92333 du 31 Mars 1993

Pré-requis :

Visite préalable de l'établissement

But :

Familiariser le personnel à la gestion de l'alarme et à l'organisation d'une évacuation.

Effectif :

12 personnes

Durée : 2h00

Déroulement :

En salle :

- Danger des fumées
- pourquoi évacuer
- rôle de chacun en cas d'évacuation
- consignes internes

En pratique :

- visite de l'établissement et des moyens d'alarmes
- repérage des issues de secours



Supports de cours et matériels pédagogique :

CD-ROM, Emetteurs-récepteurs, Générateur de fumée, Livret de cours, etc...

Méthode pédagogique :

Modulaire Progressive

Théorie : 25%

Pratique : 75%

Evaluation :

Attestation de formation au nom de chaque participant